

Cession d'un héritage

Par Sophie Guerbois, le 29/10/2018 à 15:20

Bonjour, je vient vers vous car la mère et le beau père de mon conjoint veule que leur fils de leur union garde la maison et veule que mon conjoint et sa sœur renonce, ils ont déjà effectué leur démarche chez un notaire et veule que cela se passe tres vite car selon mon beau père faut cela que se fasse avant ses 80 ans !car d'apres Lui cela deviendrais compliqué! Ma question s'ai es ce qu'il y aurais pas quelque qu'ont veut nous cachez ?? Merci de porter attention à ma demande